

REUNION 05 FEVRIER 2024

Le cinq Février deux Mille vingt-quatre à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Raymond CARVILLE, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. CARVILLE, M. BOURGUIGNON, M. MODESTE Mme LEBAS, M. BAR, M. MORAND, M. LEBAS Mme GIRON, Mme LE CORRE, Mme GALVAN, Mme RAULT, M. MOTIER, M. SERZEC.

ABSENT EXCUSE : M. FERRARI (1 pouvoir)

ABSENTE : Mme LEVEILLE

Secrétaire de séance : Astride LE CORRE

Approbation du compte rendu

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents, adoptent le compte rendu de la séance du Lundi 08 Janvier 2024.

Bail boutique « A Fleur de Pot »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la boutique de fleurs sise au 48 Rue de la Poste et propriété communale va être reprise en avril 2024. Le futur repreneur demande que le bail soit fait chez un Notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, accepte que le bail soit fait par un notaire et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

SDEC Rue du Beau Site

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier reçu par un notaire de Caen, concernant l'utilisation du domaine public par le SDEC suite aux travaux faits à l'EHPAD de Clécy. En effet, en 2022 la commune, par le biais d'un protocole d'accord a autorisé le SDEC à passer des câbles en domaine public. Le SDEC demande que cet accord soit validé par un acte notarié. Cependant le conseil municipal demande que l'enrobé soit refait sur une petite zone de travaux qui est resté en gravier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide l'accord avec le SDEC et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte envisagé.

Travaux et projets

Logements ancienne gendarmerie : Les joints des vélux doivent être changés dans 2 logements (1 F4 et 1 F5), Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 1472.92 € T.T.C, pour ces travaux. Le devis est accepté, par le conseil municipal, un devis supplémentaire sera demandé pour faire les autres logements.

D'autre part, lors de la période de froid au mois de janvier, des tuyaux ont gelé dans les garages de ces maisons, sans faire de dégâts, pour l'hiver prochain, il faudra prévoir de faire l'isolation du mur.

Parquet salle socioculturelle : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le parquet de la salle socioculturelle est endommagé, malgré la réfection faite il y a 3 ans. Des devis pour le remplacer par du carrelage sur 138 m² sont présentés au conseil municipal, à savoir :

- CREASOL : 21 969 € T.T.C

- SARL GUEGAN : 16 418.35 € T.T.C auquel il faut rajouter environ 1300.80 € pour le joint

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité des présents, de changer le parquet par du carrelage et décide de retenir l'entreprise GUEGAN.

CMJ : la première réunion a eu lieu le 26 Janvier 2024, les jeunes ont partagé la galette des rois. Ils ont beaucoup d'idée et proposent de créer 5 commissions : pumtrack, travaux, environnement, communication et manifestations. Il faudra l'aide des conseillers pour accompagner les enfants dans leurs futurs projets.

Petite centralité : « les tables rondes » du jeudi et du vendredi à la salle socioculturelle ont été prolifiques, l'intérêt de la population est évident, la prochaine étape aura lieu le 23 février et la fin de ces rencontres est prévue le 5 avril 2024, ce qui permettra de voir toutes les subventions possibles pour les différents projets.

Vidéoprotection : des devis sont présentés pour la pose de caméras à différents endroits, sur la place de la Mairie, à la salle socioculturelle, dans la cour de l'ancienne école maternelle et aux locaux techniques. Sur les devis présentés, 2 sont soumis au vote à savoir :

- M.D.S : pour 7 caméras, 3 postes de réception 16 996.68 H.T / 20 396.02 T.T.C
- I.S.P : pour 8 caméras 1 poste de réception 21 163.68 H.T / 25 396.42 T.T.C

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 voix « contre » et 12 « pour », accepte la pose de caméras et décide de retenir l'entreprise M.D.S.

Panneau lumineux : Le devis d'ELANCITE est proposé en version solaire pour un montant de 7 755.48 €. Cette entreprise propose un autre devis de 16 977.34 € H.T avec le branchement réalisé par le SDEC et une aide au financement à hauteur de 30% avec un reste à charge pour la commune de 11 035 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 1 contre et 1 abstention, décide de retenir le devis d'ELANCITE en version solaire pour un montant de 7 755.48 €.

Questions diverses

↳ Machine à laver : Lors de la réunion du 2 octobre 2023, il avait été décidé d'acheter, via la Ressourcerie, une machine à laver pour une personne âgée de la commune. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette machine a été achetée début février pour 60 €.

↳ Zone d'accélération énergies renouvelables : il faudra se positionner prochainement et voir si le projet d'ombrières à la salle socioculturelle peut être reçu.

↳ Travaux d'assainissement : l'entreprise a pris du retard, les travaux doivent débuter courant février dans le bourg et concernant les bords de l'Orne, ils sont reportés au mois d'octobre 2024.

↳ Commission attractivité de la communauté de communes : des actions doivent être menées pour faire venir les gens en Suisse Normande et les intéresser au Patrimoine.

↳ Le recensement de la population a commencé le 18 janvier et se termine le 17 février 2024.

↳ Les travaux d'accotement aux Berthaumes devraient démarrer prochainement

Fin de la séance à 22H15